

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	1402

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L 214-2,
- VU** le règlement budgétaire et financier
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant les orientations stratégiques de la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche
- VU** l'avis du Conseil économique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Les interventions Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL, Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

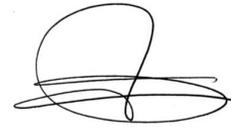
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2020 d'une dotation de 2 000 000 € d'autorisations de programme et de 5 612 000 € d'autorisations d'engagement et de 705 268 € de crédits de paiement en investissement et de 4 285 473 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°1402 « Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et

internationale ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Abstention : Pascale DEBORD

Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD absents lors du vote

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs